



FICHE D'INSCRIPTION

Nouvel(le) adhérent(e) – Saison 2026 - 2027

☐ Individuel

☐ Couple

1 — INFORMATIONS DE L'ADHÉRENT(E) (partie droite si couple)

Adhérent(e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

☐ Leader

☐ Follower

Partenaire (si couple)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

☐ Leader

☐ Follower

2 — COURS CHOISIS & FORMULE TARIFAIRE

Danse	Niveaux proposés			Formule	Tarif	Choix
Rock	☐ 1	☐ 2	☐ 3	Individuel - 1 danse	169 €	☐
Salsa	☐ 1	☐ 2	☐ 3	Individuel - 2 danses	269 €	☐
West Coast Swing	☐ 1	☐ 2/3		Individuel - 3 danses	349 €	☐
Boogie	☐ 1			Individuel - toutes danses	409 €	☐
Bachata	☐ 1	☐ 2		Couple - 1 danse	289 €	☐
Kizomba	☐ 1	☐ 2		Couple - 2 danses	489 €	☐
Lindy Hop	☐ 1	☐ 2/3		Couple - 3 danses	649 €	☐
				Couple - toutes danses	769 €	☐

Niveau 1 : Débutants / Faux-débutants — Niveau 2 : Intermédiaires — Niveau 3 : Avancés

3 — MODALITÉS DE RÈGLEMENT

☐

Paiement en 1 fois

☐

Paiement en 2 fois

☐

Paiement en 3 fois

Paiement en 3 fois : chèques encaissés mensuellement.

Mode de règlement (chèque / espèces / virement) :

Montant total :

Date :

4 — AUTORISATIONS ET ENGAGEMENT

- ☐ J'autorise l'association « Ça Danse à Roquettes ! » à me photographier ou me filmer lors des cours, stages et soirées, et à utiliser ces images sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, affiches). Autorisation révocable à tout moment sur demande écrite.
- ☐ Je refuse toute utilisation de mon image / de l'image du mineur inscrit.
- ☐ J'accepte la collecte de mes données personnelles et leur utilisation pour recevoir des informations relatives à l'association.
- ☐ Je reconnais n'avoir aucun problème de santé qui interdit la pratique de la danse et décharge donc l'association Ça Danse à Roquettes de toute responsabilité en ce qui me concerne.

Mes données sont modifiables sur simple demande auprès du bureau de l'association.

Je certifie exactes les informations ci-dessus et m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association (voir au dos).

5 — COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'ASSOCIATION ?

- ☐ Flyer ☐ Commerces ☐ Forum ☐ Mairie
☐ Internet ☐ Adhérent ☐ Réseau social ☐ Autre

Si Flyer, dans la ville de :

Fait à : _____

Le : ____/____/____

Signature(s) : _____

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur fixe les règles du bon fonctionnement de l'association.

- L'adhésion à l'association et l'inscription aux cours sont individuelles.
- Les tarifs sont les mêmes pour tous, ils sont réévalués une fois par an par le bureau et communiqués en début de saison.
- L'inscription aux cours couvre la période de septembre à juin, sauf cas particulier.
- Le règlement des cours est annuel, des facilités de paiement en trois fois sont proposées.
- Les cours ne sont pas dispensés pendant les vacances scolaires et les jours fériés, sauf exceptions pour les stages et rattrapages.
- Les cours s'adressent aux personnes à jour de leur cotisation, et les adhérents doivent être assidus aux cours.
- L'association se réserve le droit de ne pas démarrer ou de suspendre un cours dans lequel le nombre d'inscrits serait insuffisant.
- Si un cours n'a pas lieu, il pourra être reporté en fonction des contraintes du professeur et des disponibilités de la salle. Toutefois, exceptionnellement, si aucune solution n'est trouvée, l'association se réserve le droit de ne pas rattraper les cours qui ne pourront être assurés. Dans ce cas, il n'y aura pas de remboursement.
- ATTENTION : Aucun remboursement en cours d'année ne pourra être effectué en cas d'abandon, excepté motif impérieux ou grave, sur justificatif (certificat médical, ordre de mutation en dehors du département...). Le bureau sera le seul habilité à déterminer si un remboursement peut être effectué et dans quelles conditions. Tout abandon est définitif pour la saison en cours.
- En cas d'interruption des cours pendant la saison pour une cause indépendante de l'association (fermeture de salle, catastrophes naturelles, pandémies, confinements...), les cotisations annuelles restent acquises à l'association, afin de soutenir les professeurs.
- Le professeur est seul apte à déterminer le niveau d'un adhérent et peut l'orienter vers un niveau différent.
- Chaque adhérent, à partir du niveau 2, a accès gratuitement aux cours de niveaux inférieurs de la danse à laquelle il est inscrit, dans la mesure où sa participation ne déséquilibre pas la parité des dits cours.
- Pour le bien de tous, les adhérents doivent faire preuve d'un comportement respectueux envers les autres danseurs, les membres du bureau et les professeurs, et respecter les règles de « savoir vivre » indispensables au maintien d'une ambiance conviviale et divertissante.
- L'association et les membres du bureau se réservent le droit d'exclure tout adhérent qui ne respecte pas les règles de l'association et qui a un comportement irrespectueux envers autrui.
- L'association se réserve le droit d'utiliser tout support médiatique (vidéos, photos, Internet, etc.) réalisé par l'association dans le cadre de sa promotion. Lors de son adhésion, l'adhérent a le choix de refuser d'être photographié ou filmé à des fins de diffusion lors des cours ; dans ce cas, l'adhérent sort de la salle le temps des prises de vue. Toutefois, ce droit à l'image ne rentre pas en compte lors des événements publics, stages, soirées dansantes.
- Des groupes WhatsApp seront créés par le bureau en début d'année, pour chaque cours afin de partager les vidéos des cours, de communiquer des informations relatives à l'association (soirées dansantes, absence d'un professeur etc.). L'adhérent est libre de ne pas faire partie du groupe.
- L'association a souscrit une police d'assurance responsabilité civile qui la couvre en cas de dégâts matériels occasionnés dans les salles mises à disposition par la Mairie. En aucun cas, elle ne sera tenue responsable d'éventuels accidents dont un adhérent peut faire l'objet. Les adhérents à jour de leur inscription sont assurés par l'assurance de l'association, mais doivent être en mesure de fournir une attestation de responsabilité civile, vie privée au moment de l'adhésion.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou perte dans les locaux.

Fait à Roquettes le 23/08/2026.

LE BUREAU